

Published on *Eviction scolaire* (<http://evictionscolaire.chuv.ch>)

Published on *Eviction scolaire* (<http://evictionscolaire.chuv.ch>)

Accueil > Prévention par immunoprophylaxie passive

Prévention de la rougeole par immunoprophylaxie passive

Le terme d'immunoprophylaxie passive définit l'administration d'immunoglobulines. Cette méthode de prévention de la rougeole est préconisée exclusivement chez les personnes présentant une contre-indication à la vaccination (femme enceinte, sujets immunodéprimés et nourrisson de moins de 6 mois).

A la différence de la vaccination, l'immunoprophylaxie passive est effective immédiatement mais toujours à court terme (quelques semaines). Elle exige une perfusion intraveineuse.

En raison de l'indisponibilité d'une préparation d'immunoglobulines spécifique, c'est-à-dire particulièrement riche en anticorps anti-rougeole, il est recommandé de recourir à une préparation d'immunoglobulines standard.

Modalités

Intervention aussi précoce que possible après l'exposition et jamais au-delà du 6ème jour suivant l'exposition.

Perfusion intraveineuse d'immunoglobulines standard à raison de 0.4 g par kg de poids corporel.

Source URL: <http://evictionscolaire.chuv.ch/node/2866>